



promocash
Sarlat

FACTURE

N° Facture : 301082

SARL LICLOMI
8 AVENUE DU 26EME RI

24200 SARLAT LA CANEDA
Tél : 05 53 31 73 30



Date : 09/03/2026 à 12h07

Echéance : 09/03/2026

Total TTC : 25,96 €

N° Compte Client : 3772-03966

N°Siret : 47937158500023

N°RNA :

N°TVA :

N°UTI :

Nom Contact Principal : MME BOURGADE Isabelle

Tél :

Port : 06 21 41 71 38

Adresse de livraison

M BOURGADE ISABELLE
AUBERGE SANS FRONTIERE
PL LE BOURG
46340 DEGAGNAC

Adresse de facturation

M BOURGADE ISABELLE
AUBERGE SANS FRONTIERE
PL LE BOURG
46340 DEGAGNAC

Nom de l'acheteur : Isabelle BOURGADE

N°Engagement :

N° Code Service :

Réf. Grand Compte :

Type de Retrait : MAGASIN

Date Livraison :

Poids livré :

Code	Libellé Produit	Qté	TVA	PU HT	Remise Total HT	Remise Motif	Montant HT	Emballage
356545	100G BARQUETTE GERME POIREAU FRANCE	1	5,5%	2,54			2,54	
776706	FLT10KG PDT FRITE LAVEE FRANCE	2	5,5%	6,99			13,98	
837674	ST 100G CIBOULETTE EQR IMP KENYA	2	5,5%	2,87			5,74	
837723	ST 100G THYM FRAIS EQR FR 2	1	5,5%	2,35			2,35	
Total FRUITS ET LEGUMES							24,61	

Ventilation par TVA

TVA %	Mt HT	Mt TVA	Mt TTC
5,5%	24,61	1,35	25,96
Totaux	24,61	1,35	25,96

Vous avez été servi par ANTHONY

TOTAL HT	24,61 €
DONT VIGNETTE COT. SS (HT)	0,00 €
DONT SERVICE (HT) :	0,00 €
TOTAL TVA	1,35 €
TOTAL EMBALLAGES	0,00 €
TOTAL TTC	25,96 €

TVA ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Droit d'accise

Volume soumis à SS :

Montant vignette cotis. SS : 0,00

Règlement sur le compte

Référence à rappeler : 3772-03966_301082

BIC : CMBRFR2BARK

IBAN : FR76 1558 9245 8307 6125 3124 357

NET A PAYER: 25,96 €

Echéance Facture : 09/03/2026

Payée en ligne : NON

Solde du compte : 25,96 €

Bio = Certifié Ecocert FR-BIO-01

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé. Conformément aux dispositions légales relatives aux délais de paiement entre les entreprises, le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance figurant sur la facture pourra entraîner l'application de pénalités à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification. Ces éléments seront facturés mensuellement, de plein droit et sans mise en demeure préalable.
Escompte néant - Pénalités de retard - Réserve de propriété et attribution de compétence

